Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260321-2026_26-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MARS 2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars à 10h30, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.
Présents : Stéphane Riou, Gilbert Le Menn, Noémie Quéré, Jacques Le Guen, Marie-Josée Caroff, Marcel Edern, François Kerboul, Marie-Laure Siohan, Bernard Torchen, Marc Bodennec, Anne-Sophie Le Goff, Melinda Herry, Cyril Vourch, Morwenna Le Borgne, Annaïg Loaëc.
Excusés : /
Absents : /
Secrétaire de séance : Annaïg Loaëc.

N°2026-26

DELEGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS

En application de l'article L 2122-18 du CGCT, le maire peut déléguer une partie de ses fonctions à un adjoint. Cette délégation de fonctions s'exerce sous le contrôle et la responsabilité du maire qui demeure libre d'intervenir à tout moment dans les affaires déléguées. Ainsi, le maire, malgré la délégation, conserve la faculté de se saisir de certains dossiers dans les matières déléguées et de les traiter à la place de cet adjoint.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de répartir les délégations de ses fonctions aux adjoints comme suit :

- **1er adjoint : Gilbert LE MENN** : Voies et réseaux divers, environnement et espaces verts
- **2e adjointe : Noémie QUERE** : Culture, affaires sociales et solidarité, et santé
- **3e adjoint : Jacques LE GUEN** : Urbanisme et travaux
- **4e adjointe : Marie-Josée CAROFF** : Enfance et jeunesse, délégation à Haut Léon Communauté.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***Approuve les délégations du Maire aux adjoints listées ci-dessus.***
- ***Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.***

Le Maire	Le secrétaire de séance
Stéphane RIOU	Annaïg LOAEC